



Les sapeurs-pompiers
de la Creuse

Communiqué de presse
19/06/26

Feux de végétation : La Creuse passe au niveau
« Risque sévère » aujourd'hui



Au regard des prévisions météorologiques, de l'état de la végétation et des sols, le département de la Creuse est placé à partir d'aujourd'hui vendredi 19 juin au niveau « Risque Sévère » du plan de vigilance feux de végétation.

Les sapeurs-pompiers de la Creuse invitent plus que jamais chacun à la vigilance, envers soi-même et les autres :

- ne pas brûler les déchets verts, ne pas allumer de feux
- dans la mesure du possible procéder aux travaux dans les champs tôt le matin, tard le soir voire de nuit
- ne pas allumer de barbecue, pétards et autres dispositifs susceptibles de déclencher des feux à proximité de la végétation
- ne pas fumer dans les lieux à risques
- ne pas jeter de mégot de cigarette par la fenêtre de la voiture ou habitation
- ne pas procéder à des travaux, activités, ne pas utiliser d'outils ou équipements qui puissent déclencher des étincelles à proximité des zones de végétation
- ne pas entreposer de combustible (bouteille de gaz, fuel, bois, etc.) à proximité des habitations et des zones à risques

Vous êtes témoin d'un départ de feu, d'un incendie ?

Appeler immédiatement le 18 ou 112 en localisant le feu avec précision.

Attendre si possible sur place l'arrivée des secours.